EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice: 13

Nombre de présents : 10 Nombre d'exprimés : 11

Séance du mardi 12 juin 2012

Date de la convocation :

05 juin 2012

L'an deux mil douze le douze juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, Maire.

Présents: Ms. PADIOLLEAU, RONCIER, ADUMEAU, DÉROGIS, Mmes ULIVI, ROQUIN,

GENTILHOMME, MORLEC, FRANCESCAT, DENIS

<u>Pouvoirs</u>: M. GOHIER à M. PADIOLLEAU <u>Absents</u> : Ms MORLEC P., GALIMANT

Mme FRANCESCAT a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Jean-Jacques
 FILLEUL pour les travaux d'extension de l'école

questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- l'autorisation d'ouvrir un marché public pour les travaux d'extension de l'école
- la décision modificative n°2 pour la commune

1) demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Jean-Jacques FILLEUL pour les travaux d'extension de l'école

Afin de pouvoir mener à bien les travaux d'extension de l'école maternelle de la commune dont le coût global a été estimé à 108 106,70€, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer sur le principe d'une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire à Monsieur Jean-Jacques FILLEUL.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent le Maire à faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire à M. Jean-Jacques FILLEUL et à signer tous les actes s'y rapportant.

2) Autorisation d'ouvrir un marché public pour les travaux d'extension de l'école

Afin de pouvoir démarrer les travaux d'extension de l'école maternelle communale, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de passer le marché public, de signer tout acte s'y rapportant et de veiller à son exécution.

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à faire appel à une procédure de marché public pour les travaux d'extension de l'école maternelle et l'autorise à signer tous les actes s'y rapportant.

3) Décision Modificative n°2 budget communal

	Fe	onctionnement	
Dépense		Recette	
Compte	Montant	Compte	Montant
		775	-26000
		002	351,23
022	-25648,77		
	l.	nvestissement	
Dépense		Recette	
Compte	Montant	Compte	Montant
2181	-2000		
2135	2000		
21721	-6000		
2128	6000		
21318	1721,19		
2128	-1721,19		
020	19000		
2111	7018,89		
		001	-18,89
		024	26000

Après en avoir débattu, le conseil accepte la décision modificative comme proposée par le Maire et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire, Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux